

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_130

Séance du 21 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 21 septembre 2026 à 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René de NICOLAY, maire.

Présents :

M. René de NICOLAY, M. Christophe MAUDET, Mme Hélène LE BIEZ, M. Jordan AUCLAIRE, Mme Myriam LEROUX, M. Olivier CORBIN, Mme Sonia POTTIER, M. Jonathan LOISTRON, M. Michel NÉRON, M. Jean-Paul TRICOT, M. Patrice OGER, Mme Martine PAPIN, Mme Martine DESVIGNES, M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE, Mme Annie TILLY, Mme Brigitte ROGER-DUBLY, M. Christophe NOURRY, Mme Monika BRETON, Mme Sandra COGNÉ, Mme Mélanie LOISEAU, M. Antoine de NICOLAY, Mme Ophélie LEBOUIL, M. Jimmy REMARS, M. Jean LE GALLET, M. Flavien BEAUCÉ.

Absent excusé :

M. Pascal MONNIER donne pouvoir à M. Christophe NOURRY
Mme Sonia MAQUERE donne pouvoir à M. Jordan AUCLAIRE

Absent :

Mme Rachel AMATO
M. Nicolas DUFRENE

Secrétaire de séance : Mme Martine PAPIN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260921-2026_130-DE



<u>Membres :</u>	En exercice	:	29
	Présents	:	25
	Votants	:	27

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT ET DE TOUT AUTRE PARTENAIRE
FINANCIER POUR UNE MISSION D'AUDIT FONCIER DE LA FRICHE**

RAPPORTEUR : Monsieur René de NICOLAY, maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la stratégie de revitalisation et de requalification urbaine portée par la commune du Lude ;

Vu la nécessité de conduire des études préalables avant toute définition opérationnelle du projet de reconversion de la friche industrielle

Considérant que la reconversion de la friche industrielle constitue une opération stratégique pour la revitalisation du territoire, participant aux objectifs de renouvellement urbain, de limitation de la consommation foncière et de revitalisation du cœur de ville ;

Considérant que ce projet nécessite, préalablement à toute programmation d'aménagement, une analyse approfondie des contraintes et opportunités du site, notamment afin de consolider les intentions sur les plans réglementaire, hydraulique, environnemental, technique, foncier et financier ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de confier une mission d'accompagnement stratégique permettant d'éclairer les choix futurs de la collectivité et de sécuriser les orientations d'aménagement envisagées ;

Considérant que cette mission constitue une phase d'ingénierie préalable indispensable à la définition de projet et n'engage pas la collectivité sur la réalisation ultérieure des travaux ou aménagements susceptibles d'être envisagés ;

Considérant que le montant prévisionnel de cette mission s'élève à 18 500,00 € HT ;

Considérant que cette dépense est susceptible de bénéficier du soutien financier du Département de la Sarthe au titre de ses dispositifs d'accompagnement à l'ingénierie territoriale, ainsi que d'autres partenaires institutionnels ou organismes financeurs ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le maire à solliciter auprès du Département de la Sarthe, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'accompagner l'opération, l'ensemble des aides et subventions mobilisables au taux le plus favorable possible
- **D'autoriser** Monsieur le maire à l'exécution la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le 30 septembre 2026.

La Secrétaire
Mme Martine PAPIN



Le Maire,
M. René de NICOLAY



Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260921-2026_130-DE

